



OFFRE D'EMPLOI

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SEVRE ET LOIRE RECRUTE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

UN(E) PROFESSEUR(E) DE SAXOPHONE

7h10 hebdomadaires (7,17/20^{ème})

+ (optionnel) 1 heure d'atelier jazz et 1 heure de Fanfare au collège

Filière Culturelle – Cadre d'emploi des Assistants d'Enseignement Artistique

La Communauté de communes Sèvre & Loire regroupe 11 communes : Divatte-sur-Loire, La Boissière-du-Doré, La Chapelle-Heulin, La Regrippière, La Remaudière, Le Landreau, Le Loroux-Bottereau, Le Pallet, Mouzillon, Saint-Julien-de-Concelles, Vallet et compte 48 000 habitants environ. Acteur essentiel du territoire, elle intervient au quotidien dans le cadre de sa politique culturelle pour apporter des services de qualité à ses habitants.

Pour son école de musique intercommunale, la communauté de communes recrute **un e professeur e de saxophone**. Vous rejoindrez une équipe 41 enseignants dans une école accueillant plus de 850 élèves sur deux pôles d'enseignement, à Divatte sur Loire et Vallet.

MISSIONS :

Agent de l'école de musique, l'enseignant-e a une double mission éducative et artistique qu'il ou elle mène en permettant l'accès du plus grand à une pratique artistique musicale et plus généralement en favorisant l'accès à la culture et à la fréquentation des œuvres et des artistes. Il ou elle possède une culture professionnelle de l'enseignement de la musique (réseau, réflexion, expérience, projets). Il ou elle suscite et encadre des pratiques amateurs et s'engage à jouer son rôle de ressource sur le territoire où s'inscrit son action.

Mission n°1 : Assurer un enseignement artistique dans la spécialité **Saxophone** (compétences en Jazz et clarinette appréciées), permettant l'accès et le développement d'une pratique artistique autonome dans le cadre des orientations définies dans le projet d'établissement et du respect des schémas pédagogiques définis par le Ministère de la Culture :

- ⇒ Enseigner en cours individuels, collectifs (pédagogie de groupe) et parcours découverte
- ⇒ Encadrer des pratiques collectives (atelier jazz ado – 1h hebdomadaire)
- ⇒ Co - Encadrer la fanfare aux collèges (pupitre de clarinette - 1h hebdomadaire)
- ⇒ Elaborer et organiser un projet pédagogique en cohérence avec le projet d'établissement
- ⇒ Accompagner des élèves sur les lieux de diffusion (auditions, prestations et projets divers)
- ⇒ Evaluer les élèves en proposant des dispositifs et des situations différenciées et adaptées
- ⇒ Accompagner, orienter, conseiller les élèves dans leur parcours, leur pratique et leurs choix artistiques
- ⇒ Assurer l'information et la médiation auprès des familles sur la scolarité des élèves de la classe et le projet d'établissement
- ⇒ Assurer le suivi du parc instrumental en lien avec ses enseignements (état des lieux, besoins, locations...)
- ⇒ Développer et entretenir des réseaux professionnels et être activement en veille sur les évolutions des pratiques pédagogiques.

Mission n°2 : Etre acteur du projet d'établissement et du rayonnement de l'établissement à l'échelle territoriale

- ⇒ Elaborer, mettre en œuvre et suivre des projets pédagogiques artistiques et culturels en favorisant les échanges (entre les différentes classes) et les partenariats (acteurs du territoire, réseau professionnel)
- ⇒ Etre « personne ressource » pour les publics de l'école et du territoire
- ⇒ Contribuer à l'élaboration, à l'évolution et à la réalisation du projet d'établissement
- ⇒ Avoir une pratique artistique et être activement en veille sur les évolutions des pratiques artistiques
- ⇒ Participer, en tant qu'artiste, aux actions de diffusion liées à l'enseignement sur le territoire

COMPETENCES / QUALITES REQUISES :

Diplôme requis : DE spécialité Saxophone (ou à défaut DEM – formation DE ou VAE en cours)

Savoirs :

- ⇒ Maîtriser les techniques et répertoires de l'instrument enseigné, être expert.e d'un ou plusieurs langages musicaux
- ⇒ Maintenir un niveau instrumental, musical, culturel et pédagogique en adéquation avec les attentes et les besoins du poste
- ⇒ Connaître et maîtriser les textes en vigueur concernant l'enseignement artistique : charte, schéma national d'orientation pédagogique, schéma départemental, ...
- ⇒ Compétence en jazz, compétence en clarinette

Savoir Faire :

- ⇒ Transmettre les patrimoines musicaux mais aussi être un pédagogue inventif et demeurer un enseignant en constante recherche.
- ⇒ Concevoir, appliquer et évaluer une progression pédagogique, l'adapter et l'ajuster en fonction des publics accueillis et des potentiels de chacun.
- ⇒ Mettre en œuvre, conformément au projet d'établissement, une pédagogie de groupe et une pédagogie de projet
- ⇒ S'inscrire dans une démarche de recherche, d'innovation et de formation en lien avec les évolutions du métier, des publics, des pratiques pédagogiques et artistiques et des compétences nécessaires à la mise en œuvre du projet d'établissement.

Savoir Etre :

- ⇒ Travailler en équipe et coopérer avec les divers partenaires du territoire
- ⇒ Être rigoureux.se, patient.e, organisé.e, ponctuel.le et autonome
- ⇒ Avoir le sens du service public

CONDITIONS D'EXERCICE

Relations Fonctionnelles :

- ⇒ Rattaché à la direction de l'école de musique, au sein du Pôle Animation du Territoire
- ⇒ En interne :
 - ⇒ Direction de l'école de musique
 - ⇒ Equipe enseignante
 - ⇒ Equipe administrative
 - ⇒ Conseil Pédagogique
- ⇒ En externe :
 - ⇒ Elèves et Familles
 - ⇒ Acteurs culturels locaux (structures, associations, musiciens amateurs, ...)
 - ⇒ Réseau des écoles de musique et conservatoire du département

Horaires et Contraintes liées à l'emploi

- ⇒ Présence le Mercredi sur le Pôle Sèvre (Vallet)
- ⇒ Horaires de travail en soirée et le week-end
- ⇒ Emploi du temps déterminé chaque année scolaire sur la base de 20h de face à face pédagogique pour un temps complet sur la période scolaire, auxquels s'ajoutent préparation, concertations, formations internes, ateliers collaboratifs internes CCSL
- ⇒ Présence occasionnelle hors horaires habituels pour accompagner les élèves (concerts / auditions / projets / master Class)
- ⇒ Participation aux réunions plénières – (environ 3 par an, en journée)

Régime indemnitaire / CNAS
Permis B indispensable

Prise de poste Septembre 2023

INFORMATION COMPLÉMENTAIRE :

Pour postuler, par mail : rh@cc-sevreloire.fr

Lettre de motivation et CV à l'attention de Madame la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire – 1 place Charles de Gaulle 44330 VALLET

Date limite de Candidature – Vendredi 18 aout - Le jury de recrutement aura lieu **le 23 août**.

Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter Jérémie RAMSAK (co-direction de l'école de musique) au 06 71 54 02 55 – j.ramsak@cc-sevreloire.fr ou Cécile JAROUSSEAU (co-direction) au 06 03 35 98 83 - c.jarousseau@cc-sevreloire.fr